



Adaptations du régime de pension

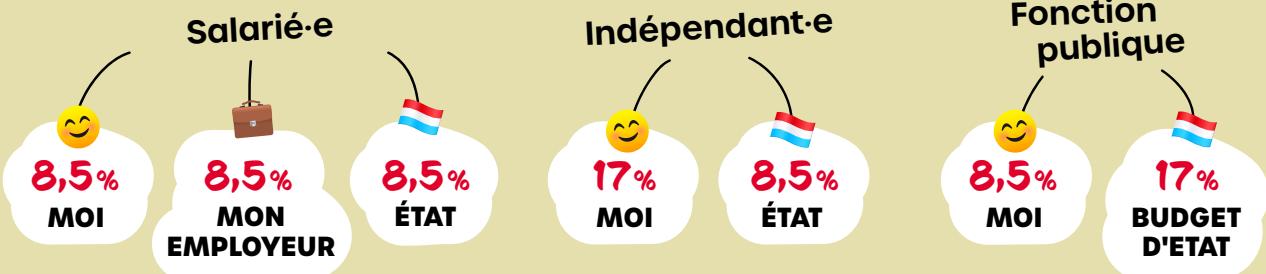
à partir du 1^{er} janvier 2026



Augmentation du taux de cotisation

1^{er} janvier 2026
24% → 25,5%

Au 1^{er} janvier 2026, le taux de cotisation passe de 24 % à 25,5 %. Chaque partie participe et l'ajustement s'applique jusqu'en 2032.

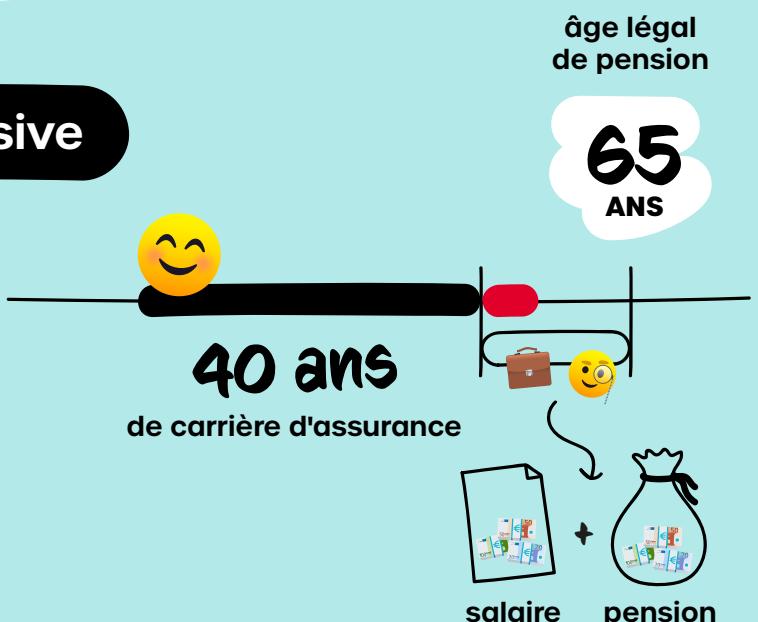


valable jusqu'en 2032



Pension progressive

Grâce à la pension progressive, une personne disposant de 40 années de carrière d'assurance peut continuer à travailler à temps partiel tout en percevant une partie de sa pension – avec l'accord de l'employeur. Cela permet une transition progressive vers la pension tout en continuant à valoriser sa carrière d'assurance.



Adaptations du régime de pension

à partir du 1^{er} janvier 2026



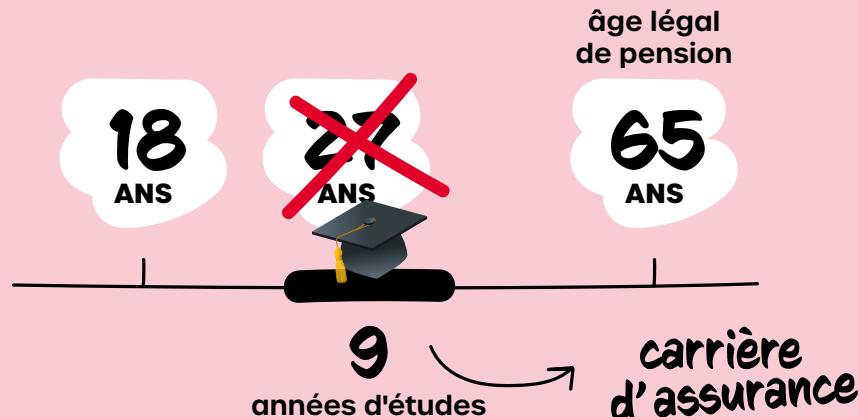
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

SCHWÄTZMAT.(U)



Reconnaissance flexible des années d'études

1^{er} janvier 2026



Comme actuellement, il sera possible de faire reconnaître jusqu'à 9 années d'études. À partir du 1^{er} janvier 2026, la limite d'âge de 27 ans est supprimée.



Allongement de la carrière d'assurance requise pour partir en pension anticipée

juillet 2026 2027 2028 2029 2030

+1 mois

+2 mois

+4 mois

+6 mois

+8 mois

Les 40 années de carrière d'assurance requises pour partir en pension anticipée à 60 ans seront progressivement allongées de 8 mois entre 2026 et 2030.



Ne sont pas concernés :



Pension anticipée à 57 ans après au moins 40 années de cotisations obligatoires

Pension anticipée pour travail posté, travail de nuit et préretraite-ajustement

Les personnes qui partent en pension à 65 ans

Les personnes qui perçoivent déjà une pension